

Soutien à l'acquisition et à l'aménagement de terrains réservés à la création de logements sociaux 2017-2021

Arnaud LEGENTIL

Habitat

3 quai Ceineray – 44 041 NANTES cedex 1

02 40 99 10 47

arnaud.legentil@loire-atlantique.fr



*Département
De Loire-
Atlantique*

OBJECTIFS ET DESCRIPTIF DE L'ACTION

L'objectif de cette action est d'accompagner les communes qui souhaitent générer une nouvelle offre de logements sociaux qu'ils soient en location (PLUS-PLAI) ou en accession sociale. Les aides peuvent être attribuées pour des acquisitions foncières et des aménagements pour les logements sociaux et la création de terrains à destination des gens du voyage. Les études pré-opérationnelles pour des projets innovants peuvent également être étudiées.

TYPE D'AIDE

Accompagnement technique et subvention

SECTEUR GEOGRAPHIQUE

Département de Loire-Atlantique

TYPE DE BENEFICIAIRES

Communes et structures intercommunales.

MONTANT DE L'AIDE (AIDES FORFAITAIRES) OU POURCENTAGE

Une subvention située entre 10 et 50% du reste à charge de la collectivité locale peut être attribuée. Chaque projet est examiné par un comité d'engagement composé d'élus qui propose un montant et un taux de financement.

ENVELOPPE BUDGETAIRE AU TITRE DE LA PERIODE 2017/2021

Le soutien aux territoires comporte quatre priorités dont l'habitat (les autres étant les mobilités, l'éducation et le numérique). L'ensemble du soutien aux territoires bénéficie d'une autorisation de programme de 80 000 000 € sur 2017-2021. Il n'y a pas d'enveloppe spécifique dédiée pour l'habitat.

BILAN DES ANNEES PRECEDENTES

Budget 2018 : 1 380 000 € d'engagements

Budget 2017 : 2 600 000 € d'engagements